

Si le loyer d'après les offres du syndicat Allan-Rivard grevait votre budget de \$1,046,486 de plus que la vente actuelle, c'est comme si vous aviez vendu aujourd'hui le chemin \$6,553,514.

Je ne prétends pas que la province aurait perdu ce montant, parce que le fonds d'amortissement porté dans les \$456,000 se retrouve ; mais il n'en est pas moins vrai que la génération actuelle aura payé ces sommes pour la génération future, et, comme nous cherchons dans le moment à sortir de nos embarras financiers, tout paiement, que ce soit pour une raison ou pour autre, est un fardeau.

Mais vous devrez vous méfier de tout plaideur qui ne pose pas la question loyalement. Le *Simple citoyen* ne vous dit pas que l'offre du syndicat Allan-Rivard contient une condition expresse, savoir, le droit d'acheter le chemin dans les dix ans pour \$8,500,000, ou en déduisant les \$400,000 obligatoires \$8,100,000.

Or, je vais de ce fait indéniable tirer un petit argument bien simple.

Où le chemin vaudra alors \$3,500,000, ou il ne les vaudra pas. On prétend ne pas en connaître la valeur au juste aujourd'hui ; mais il est indéniable que, dans cinq ans, on la connaîtra.

Si dans cinq ans le chemin vaut \$8,500,000 il est évident que le syndicat Allan Rivard l'achètera, puisqu'au bout de cinq ans il sera obligé de payer \$450,000 de loyer quand l'intérêt sur \$8,500,000 n'est que de \$425,000. Je ne connais personne d'assez généreux pour consentir à une perte annuelle de \$25,000 qu'on peut éviter.

Et si dans cinq ans le chemin ne vaut pas \$8,500,000, on nous le remet déprécié. Nous n'avions donc ces offres généreuses de loyer que parce que le chemin était réellement vendu pour \$8,500,000 et que le syndicat Allan-Rivard, ne risquait rien en offrant un prix élevé.

L'Hon. M. Chapleau a, dans son discours de l'autre jour, établi ce point avec force, en citant les offres du même syndicat en 1878. M. de Bellefenille déclarait alors que leur syndicat portait le nom de *Northern Transit Co.* Cette compagnie comprenait les mêmes noms qu'aujourd'hui. Le gouvernement s'engageait à terminer le chemin à ses frais et n'imposait ni \$100,000, ni \$1,000 de dépenses aux locataires. Or, ces messieurs offraient en 1878 la somme de \$95,341 par année pour le loyer du chemin depuis Québec à Aylmer. On voit donc la différence qu'il y a entre un loyer pur et simple et un loyer basé sur une promesse de vente.

Mais prenons le loyer tel qu'il est offert pour cinq ans et comparons-le au marché que le gouvernement soumet aux chambres.